sous le régime du système actuel. Comme nous ne disposons d'aucun système pour remédier à ce problème, je cesserais d'être un Inuit si j'allais m'installer dans les Territoires du Nord-Ouest après le règlement de leurs revendications territoriales, tout comme un Inuit des Territoires du Nord-Ouest qui irait s'installer au Québec se verrait privé de ses droits d'Inuit au Québec.

Le sénateur Adams: J'ai encore d'autres questions, mais c'est tout le temps dont nous disposons. Merci beaucoup, monsieur Gordon.

Le président: Sénateur Adams, je vous remercie d'avoir respecté la limite de temps. Monsieur Gordon, je vous remercie de nous avoir fait connaître vos points de vue cet après-midi. C'est très important pour la discussion.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, je propose que le comité s'ajourne, qu'il fasse rapport de l'état de la question et demande l'autorisation de siéger à nouveau.

Le président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

[Français]

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le Sénat reprend sa séance.

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, le comité plénier auquel a été déférée l'Entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite, fait rapport de quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le comité pourra-t-il sièger de nouveau?

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, avec votre permission, mercredi, le 20 janvier 1988?

[Traduction]

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, serait-il à propos de dire au prochain mercredi de séance du Sénat?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Molgat propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Hicks, que le

comité soit autorisé à siéger à nouveau le prochain mercredi de séance du Sénat. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Pourrions-nous dire par motion que la pendule est hors de jeu?

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): En d'autres termes, que nous ne la verrons pas.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Tout le monde est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

L'AJOURNEMENT

Autorisation ayant été donnée de revenir aux avis de motion:

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g), propose:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au jeudi 17 décembre 1987, à 10 h 30.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

PROJET DE LOI MODIFICATIF-11º LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-101, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

(Le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 44(1)f) du Règlement, la 2^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je demande que tous les ordres, interpellations et motions restantes soient reportés.

Son Honneur le Président: D'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le Sénat s'ajourne au jeudi 17 décembre 1987 à 10 h 30.)